# Communiqué du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en date du 21 août 2023, sur les dix ans de l'attaque au gaz sarin menée dans le quartier de la Ghouta à Damas par le régime de Bachar al-Assad contre sa propre population.

2023-08-21

Le 21 août 2023 marque les dix ans de l'attaque atroce au gaz sarin menée dans le quartier de la Ghouta à Damas par le régime de Bachar al-Assad contre sa propre population, faisant plus de 1400 morts, dont de nombreux enfants.

En ce jour de commémoration, la France rend hommage à la mémoire des victimes de ce crime odieux. Depuis maintenant plus de douze ans, le régime syrien commet régulièrement, avec le soutien de ses alliés, des atrocités constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La France est engagée pour que ces crimes commis en Syrie ne restent pas impunis. C'est une question de conscience, par considération pour les victimes innombrables de ces violences. Et c'est aussi une question de respect du droit international, de justice et de responsabilité, pour que la Syrie puisse se reconstruire socialement et politiquement.

En particulier, le recours aux armes chimiques par le régime syrien, documenté et irréfutable, est inacceptable. Nous condamnons dans les termes les plus forts l'utilisation répétée par le régime syrien de ces armes horribles et réitérons notre demande que le régime syrien se conforme immédiatement à ses obligations en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. La Syrie doit déclarer et détruire entièrement son programme d'armes chimiques et autoriser le déploiement du personnel de l'OIAC dans son pays pour vérifier qu'elle l'a fait.

La France est déterminée à faire ce qui est nécessaire pour que les responsables de l'utilisation de ces armes soient sanctionnés. À cette fin, elle a notamment lancé à Paris en 2018 le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, qui rassemble aujourd'hui 40 Etats et l'Union européenne, et continue avec ses partenaires à sanctionner les officiels syriens responsables de près ou de loin de ces atrocités.

La France est également pleinement mobilisée pour qu'une réponse appropriée soit apportée à ces agissements. C'est dans cet esprit qu'elle a porté au nom de 46 Etats parties le 21 avril 2021 la décision "Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne", adoptée à une très large majorité par la 25ème Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), sanctionnant le comportement du régime syrien à l'OIAC.

En Syrie, comme partout ailleurs, la France n'aura de cesse de chercher à obtenir justice pour les victimes de ces odieuses attaques.

Source https://www.diplomatie.gouv.fr, le 23 août 2023

---

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/290731-ministere-europe-et-affaires-etrangeres-21082023-10-ans-gaz-sarin-damas